

## **Conditions Générales de Services de Trouver-Une-Auto.com**

Les présentes Conditions Générales de Services (CGS) régissent les conditions dans lesquelles la société TUA (Trouver-Une-Auto.com) et le mandant contractualisent les modalités associées à la fourniture de prestations de services d'importation de véhicules.

Par la signature du mandat de recherche, le mandant confirme son adhésion pleine, entière et sans réserves aux présentes Conditions Générales de Services ci-après définies :

### **ARTICLE 1 - Définitions**

**1.1.** La société TUA, au nom commercial "Trouver-Une-Auto.com", est société par actions simplifiées (SAS) au capital social de 1 000 euros, ayant son siège social situé 4 Rue d'Ariane 31240 L'Union et immatriculée au registre de commerce et des sociétés (R.C.S) de Toulouse sous le numéro d'immatriculation 927 454 041.

La société, dont il est également fait référence sous les termes "TUA" ou "le Mandataire".

**1.2.** "le Mandant" désigne le client, personne physique ou morale, donnant mandat à TUA pour agir en son nom au condition du mandat.

**1.3.** "le Mandat" désigne l'acte engageant TUA à la recherche du véhicule souhaité pour le compte du mandant. Ce document formalise les caractéristiques du produit recherché. Il est décrit est formalisé par le "Mandat de recherche".

**1.4.** "le Contrat de services" est le document contractuel recensant les services souscrits par le mandant et les coûts associés.

**1.5.** "le Contrat" reprend l'ensemble des termes des conditions agréées par le mandant et TUA, dans l'objectif de fournir le service au coût défini. Le contrat comprend l'ensemble des documents suivants :

- Le mandat de recherche
- Les conditions générales de services
- Le contrat de services

**1.6.** "Tiers" désigne tout acteur externe intervenant durant la prestation de service pour le compte du mandant et mandaté par TUA.

**1.7.** "le Fournisseur" désigne la personne physique ou morale vendant le véhicule au mandant.

**1.8.** "le Véhicule" désigne le produit résultant de la recherche définie au mandat et vendu par le fournisseur.

**1.9.** "Service" désigne l'ensemble des prestations fournies par TUA au mandant, incluant, notamment, la recherche de véhicule, la mise en relation, l'assistance administrative et tout autre service proposé par TUA.

## **ARTICLE 2 - Application et objet du contrat**

**2.1.** Les présentes CGS régissent l'ensemble des services fournis au mandant et prennent effet dès lors que le client confirme son engagement à travailler avec TUA par le paiement de la facture relative à l'enquête administrative.

**2.2.** Le mandant donne mandat à TUA afin de :

- accompagner et guider le mandant dans sa recherche du véhicule lui correspondant
- négocier auprès de tout tiers, les conditions d'achat du véhicule neuf ou d'occasion choisi par le mandant aux conditions régies par le contrat de services.
- fournir tout autre service complémentaire tel que mentionné sur le contrat de service signé par les deux parties.

## **ARTICLE 3 - Services et tarification**

**3.1.** Les limites des actions de TUA, les services, leurs tarifications sont tels qu'affichés et décrits sur le site internet et sont accessibles depuis la rubrique "Notre offre sur-mesure": <https://www.trouver-une-auto.com/services>

**3.2.** Le prix des véhicules affichés sur le site <https://www.trouver-une-auto.com> sont T.T.C. et inclus notre pack de services Essentiel. Le coût du pack de service Essentiel et le coût d'achat du véhicule sont indissociables. Le "pack Essentiel" est notre service de base et devra être obligatoirement payé simultanément au paiement du véhicule. Les conditions de règlement sont détaillées à l'ARTICLE 4.

**3.3.** Préalablement à l'achat d'un véhicule, une enquête administrative est indispensable. Ce service est facturé 100€ TTC. et est intégralement déduit du coût total du pack de service tel que décrit sur le contrat de service.

**3.4** Le prix du véhicule n'intègre pas les coûts liés à l'obtention du certificat d'immatriculation français définitif, ni les malus éventuels qui restent à la charge du mandant.

Il est possible de prendre connaissance du montant total des frais d'immatriculation : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>.

**3.5.** Le prix de la prestation qu'il conviendra de régler à TUA dépend du niveau de service souscrit. Le montant total des services agréés est formalisé dans le contrat de services. Le client accepte la tarification des services par la signature du contrat de services.

**3.6.** Si l'option de livraison par convoyage est souscrite, le mandant est informé et accepte que le convoyage se fera sous couvert de l'assurance qu'il aura lui-même souscrite. Il conviendra au mandant de justifier que la prise d'effet de l'assurance est valide à compter du jour de l'enlèvement prévu. Le mandant devra fournir à TUA le justificatif d'assurance à minima 48h avant la date d'enlèvement planifiée, afin d'assurer une logistique optimale.

## **ARTICLE 4 - Paiement et conditions de règlement**

**4.1.** La prestation de service délivrée par TUA devra lui être réglée en intégralité, tel que détaillé dans l'article 3.5. sous forme d'un virement bancaire ou paiement en ligne.

**4.2.** Le véhicule devra être payé par le mandant auprès du fournisseur aux conditions mentionnées au contrat signé entre les parties.

**4.3.** La prestation de services délivrée par TUA devra être payée le même jour que celui ou aura été réalisé le paiement du véhicule auprès du fournisseur.

**4.4.** Il sera appliqué une pénalité de retard pour tout délai de paiement supérieur à une semaine à compter de la date d'envoi du contrat de services. Les modalités de calcul se feront sur la base du taux d'intérêt légal à la date d'envoi du contrat de services.

**4.5.** La mise à disposition du véhicule pour retrait ou pour livraison ne sera possible qu'à condition d'une réception complète du paiement de la prestation de service délivrée par TUA.

## **ARTICLE 5 - Responsabilités et garanties**

**5.1** Les photos et informations sur le site trouver-une-auto.com et sur d'autres supports ne sont pas contractuelles. TUA présente les caractéristiques des véhicules le plus précisément possible, mais cela n'a aucune valeur contractuelle.

**5.2** TUA ne peut pas garantir que les équipements des véhicules correspondent toujours à la version française, car ils peuvent varier selon les pays en fonction des politiques des marques.

**5.3** Les caractéristiques des véhicules sont décrites dans le contrat de vente entre le fournisseur et le mandant. Les constructeurs peuvent changer ces caractéristiques, TUA ne peut pas être tenu responsable.

**5.4.** Le mandant devra s'assurer avant signature du contrat avec le fournisseur de la conformité des caractéristiques du véhicule. TUA fournira le support nécessaire en cas d'interrogations et lever tout doute éventuel.

En cas de non-conformité du véhicule avec les termes du contrat, le mandant devra réaliser seul et à sa seule charge, toute(s) démarche(s) auprès du fournisseur afin de faire valoir ses droits.

TUA en tant que tiers de confiance, accompagne le mandant et lui fournit toutes les informations en sa possession avant la signature du contrat. En cas d'informations non stipulées par le fournisseur, TUA fournira le support nécessaire au mandant dans le traitement du litige et dans la limite de ses capacités.

La responsabilité de TUA ne peut être engagée.

**5.5.** L'état général du véhicule et les éventuels défauts esthétiques ne pourront être formellement constatés qu'à travers la souscription d'une expertise physique poussée.

Néanmoins, lorsque le mandat de TUA s'étend jusqu'à la livraison du véhicule par convoyage, un examen physique sera réalisé avant de confirmer le retrait du véhicule. Si un défaut non mentionné au contrat est identifié, le mandant en sera informé et devra nous indiquer sa position au regard de l'acceptation du véhicule.

En tout état de cause, les coûts de l'option de convoyage seront dûs à TUA.

Dans l'hypothèse où le transport sera effectué par camion, aucune inspection détaillée ne pourra être réalisée.

TUA, agissant en qualité de tiers de confiance, ne pourra être tenue responsable des vices apparents ou cachés affectant le véhicule, mais s'engage à demeurer disponible pour informer et assister le mandant dans son processus d'achat.

**5.6.** Une garantie légale de conformité de 1 an s'applique sur tout produit acheté au sein de l'Union Européenne. Ainsi la garantie de vice cachée s'applique lors de l'achat d'un véhicule au sein de l'Union. Pour faire valoir cette garantie le mandant devra directement s'adresser au fournisseur mentionné au contrat de vente.

TUA fournira le support nécessaire au mandant dans le traitement du litige et dans la limite de ses capacités.

La responsabilité de TUA ne peut être engagée

**5.7.** TUA, via ses partenaires, propose des garanties supplémentaires à ses clients. Les conditions de souscriptions sont détaillées à l'article 3.1.

## **ARTICLE 6 - Durée et résiliation**

**6.1.** Ces CGS prennent effet à compter de la réception du paiement de l'enquête administrative et s'appliquent jusqu'à la fourniture de l'ensemble des services souscrits et tels que définis au contrat de service validé le mandant.

**6.2.** En cas de résiliation du contrat de vente, signé entre le fournisseur et le mandant, les conditions applicables qui y sont mentionnées. Les prestations de services fournies par TUA et ayant permis au mandant de signer un contrat de vente avec le fournisseur restent dûes.

**6.3.** En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations contractuelles, le contrat de services pourra être résilié. Il conviendra d'en informer l'autre partie par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en décrivant les manquements constatés. A défaut d'un règlement amiable sous quinze (15) jours, le contrat de service prendra fin.

## **ARTICLE 7 - Rétractation**

**7.1.** Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le Mandant dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation conformément aux conditions définies aux articles L221-23 à L221-25. Ce délai de rétractation commence à compter de la signature du contrat de services.

**7.2.** Pour exercer son droit de rétractation, le Mandant doit notifier sa décision par l'envoi d'un courrier postal au 4 Rue d'Ariane 31240 L'Union et d'un courrier électronique à l'adresse mail : [contact@trouver-une-auto.com](mailto:contact@trouver-une-auto.com).

La déclaration exprimant la volonté de se rétracter doit être dénuée d'ambiguïté.

**7.3.** Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestation de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou dont l'exécution a commencé après accord préalable du Mandant qui renonce expressément à faire valoir son droit de rétractation.

**7.4.** Dans l'hypothèse où le paiement des prestations de services, par le mandant, s'effectue avant la fin du délai légal de rétractation de quatorze (14) jours, le mandant a pleinement conscience que par le paiement il demande l'exécution immédiate du contrat de services. Ainsi, il renonce à pouvoir exercer son droit de rétractation.

## **ARTICLE 8 - Droit applicable**

**8.1.** Les présentes CGS sont soumises au droit français. Toute action relative à ces dernières sera régie par le droit français.

## **ARTICLE 9 - Litige et attribution de juridiction**

**9.1.** Le mandant contactera TUA par courrier électronique à l'adresse suivante: [contact@trouver-une-auto.com](mailto:contact@trouver-une-auto.com) ou par voie postale au 4 Rue d'Ariane 31240 L'Union, afin de déclarer le litige constaté et d'essayer de le régler amiablement.

**9.2.** A défaut de règlement amiable du litige et conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le mandant peut recourir à une procédure de médiation. Le mandant pourra saisir, s'il le souhaite, gratuitement le médiateur de la FNA (Fédération nationale de l'Automobile).

**9.3.** En cas de litige quelconque en relation avec le contrat de services régi par les présentes CGS, les parties attribuent une compétence exclusive aux juridictions de la ville de **Toulouse (France)**.

## **ARTICLE 10 - Cas de force majeure**

**10.1.** TUA ne sera pas responsable des retards ou manquements dans l'exécution de ses obligations si ceux-ci sont dus à un cas de force majeure défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française. TUA ne sera pas non plus responsable des retards ou manquements dus à des actes réglementaires ou législatifs entraînant la fermeture des locaux et magasins accessibles au public. En cas de force majeure, les obligations de TUA seront suspendues sans indemnités, pénalités ou dommages-intérêts

## **ARTICLE 11 - Dispositions diverses**

### **11.1. Divisibilité du contrat**

Si une clause du contrat est jugée invalide ou inapplicable par une juridiction compétente, les autres clauses resteront valides. Les parties s'engagent à négocier de bonne foi pour déterminer les actions nécessaires afin de maintenir le contrat en vigueur et équilibré, sans obligation de remplacer la clause invalide par une clause ayant les mêmes effets économiques.

## **ARTICLE 12 - Informatique et liberté**

**11.1.** Les informations personnelles fournies à TUA par le mandant sont essentielles pour diverses raisons, notamment la gestion, le traitement et la livraison des commandes, l'émission des factures, l'amélioration des services, la satisfaction des attentes du mandant et à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent être traitées de manière automatisée et ne seront jamais partagées avec des tiers sans l'autorisation explicite du mandant. Elles sont conservées pendant une durée de dix (10) ans.

**11.2.** Conformément au règlement (UE) 2016/679, également connu sous le nom de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute personne a le droit d'accéder, de rectifier ou de supprimer les informations la concernant. Pour ce faire, il suffit d'envoyer un courriel à [contact@trouver-une-auto.com](mailto:contact@trouver-une-auto.com) ou de contacter par voie postale le siège social de TUA.

### **11.3 Droits d'auteur et Propriété intellectuelle :**

Tout le contenu présent sur le site [www.trouver-une-auto.com](http://www.trouver-une-auto.com), y compris, mais sans s'y limiter, les graphismes, textes, images, logos, icônes, ainsi que la base de données et leur mise en forme, est la propriété exclusive de TUA. Ces éléments sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la protection de la propriété intellectuelle.

Le code source, la structure, et l'organisation de tout ou partie du site sont également la propriété exclusive de TUA. Toute utilisation, reproduction, modification, distribution, transmission, affichage ou exploitation du contenu ou de l'un des éléments de ce site est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de TUA.

L'utilisation non autorisée de ces éléments peut constituer une violation des lois sur le droit d'auteur, les marques déposées et autres réglementations. TUA se réserve le droit de prendre toutes les mesures légales nécessaires pour protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Pour toute demande d'autorisation ou information complémentaire, veuillez nous contacter à [contact@trouver-une-auto.com](mailto:contact@trouver-une-auto.com).

### **ARTICLE 13 - Acceptation des CGS**

Les présentes Conditions Générales de Services sont expressément agréées et acceptées par le mandant et prennent effet dès la signature du "Mandat de recherche". Le mandant reconnaît les connaître parfaitement et renonce à faire valoir tout document contradictoire, ceux-ci étant inopposables à TUA.

*Version en vigueur à compter du 24 octobre 2024.*